

Comment verser la taxe d'apprentissage Au Département Hygiène, Sécurité, Environnement

Loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel – 5 septembre 2018

Merci de remettre cet imprimé à la personne chargée du paiement de la taxe d'apprentissage dans votre entreprise

Le taux de taxe d'apprentissage s'élève à 0.68% de la masse salariale, à l'exception de celles implantées en Alsace et en Moselle qui bénéficient d'un taux réduit à 0,44 %. Elle se compose de deux parties :

- La première partie, 87% de la taxe, est uniquement réservée au financement de l'apprentissage. L'entreprise s'en acquitte via son opérateur de compétences (OPCO) qui reverse ensuite à France Compétence. En fonction des effectifs et selon le coût-contrat fixé par la branche, le CFA Epure recevra une dotation financière.

- La seconde partie, dite le solde, représente 13 % de la taxe. Elle est réservée au financement des formations initiales technologiques et professionnelles (hors apprentissage) ainsi qu'à des organismes spécialisés dans l'orientation ou l'insertion professionnelles.

VOUS ACCUEILLEZ DES APPRENTIS :

Vous devez vous acquitter de la taxe d'apprentissage sur la part des 87 % via votre opérateur de compétences (OPCO). Pour toute information complémentaire, rapprochez-vous du CFA Epure (tél. : 04 91 14 04 50).

VOUS POUVEZ AUSSI SOUTENIR LE DEPARTEMENT HSE de La Ciotat :

Vous versez la taxe d'apprentissage sur la part des 13 % via votre opérateur de compétences (OPCO).

COMMENT VERSER :

- **Sous forme d'un versement au plus tard le 1^{er} mars :**
 - par chèque de préférence à l'ordre de « Agent comptable AMU »,
 - **notez au dos du chèque le nom du Département HSE de La Ciotat**
 - adresse « IUT d'Aix-Marseille 413, av. Gaston Berger – 13625 Aix-en-Provence Cedex 01 »
 - par virement bancaire à l'agence comptable d'Aix-Marseille Université (AMU)
 - motif du virement : Département HSE LA CIOTAT
 - **envoyer une copie du justificatif de virement par mail à melissa.grange@univ-amu.fr**
- **Sous forme de subvention matérielle au plus tard le 1^{er} mars :**
 - Si vous avez du matériel qui présente un intérêt pédagogique (ordinateurs, matériel de TP), votre don vient en déduction du montant de taxe d'apprentissage à verser (seulement sur la part des 13%).
- La liste des formations assujetties à la taxe d'apprentissage se trouve ici : <https://iut.univ-amu.fr/tous-diplomes-liut-daix-marseille>
- RIB en téléchargement : https://iut.univ-amu.fr/sites/iut.univ-amu.fr/files/rib_iut.png

COORDONNEES BANCAIRES

TRESOR PUBLIC	RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ							
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, accablés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)							
Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation			
10071	13000	00001020067	80	TPMARSEILLE			
Identifiant international de compte bancaire - IBAN							
IBAN (International Bank Account Number)							
FR76	1007	1130	0000	0010	2006	780	BIC (Bank Identifier Code)
							TRPUFRP1
TITULAIRE DU COMPTE :							
AGENCE COMPTABLE AMU				UNIV D'AIX MARSEILLE			